

Initiatives parlementaires

Dans l'avenir, le CNRC mettra au point des modèles informatiques et d'autres systèmes d'information pour faciliter les transferts de technologies concernant le rendement des êtres humains en fonction de la qualité de l'air dans les édifices. Ces données seront transmises aux gestionnaires d'immeuble de tout le Canada qui pourront s'en servir comme lignes directrices en matière de conception pour adapter les caractéristiques matérielles des locaux à l'usage prévu.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie nationale, car tout l'Institut de recherche en construction est chapeauté par la Commission canadienne de recherche sur la construction, qui compte des représentants de toutes les régions du pays. Font partie de cette commission les dirigeants de l'industrie de la construction et des syndicats, ainsi que des hauts fonctionnaires des ministères et organismes fédéraux et provinciaux et des représentants des universités qui s'intéressent à ce secteur.

En outre, en vertu de sa loi constitutive, le CNRC joue un rôle de premier plan à l'échelle nationale en ce qui concerne les normes de construction, car il est responsable de l'élaboration des codes nationaux de prévention des incendies. Les codes nationaux du CNRC font l'objet d'éloges dans le monde entier et représentent ce qui se fait de mieux dans le domaine de la réglementation de la construction.

La méthode d'élaboration des codes fait l'objet d'un examen, car elle suppose la consultation de plus de 300 bénévoles dans tout le Canada. Les employés de l'institut travaillent de près avec les comités chargés de rédiger les codes et avec les provinces et territoires pour harmoniser les règlements d'un bout à l'autre du pays et pour établir des normes nationales sur les techniques de construction de qualité.

De nombreux prix et citations témoignent du succès de la stratégie adoptée par l'institut pour élaborer les codes nationaux du bâtiment. L'an dernier, par exemple, le prestigieux Prix de la Banque royale a été décerné à Robert Leggett, premier directeur de la Division des recherches en bâtiment du CNRC, qui a présidé à l'établissement des codes pendant plus de vingt ans. Il est clair que nous avons un système bien établi et largement respecté pour l'élaboration de normes nationales en matière de construction, un système dont il ne faut pas réduire l'efficacité en en créant un second.

Le député propose, dans sa motion, la tenue d'une campagne d'information nationale. C'est que, de toute évidence, il n'est pas au courant des efforts déployés par le CNRC et l'Institut de recherche en construction pour intégrer les transferts de technologies à tous les programmes de recherche. Pendant plus de vingt-cinq ans, le CNRC a organisé dans tout le Canada des colloques portant sur les sciences du bâtiment. L'an dernier, par

exemple, quelque 1 400 professionnels provenant de quatorze villes ont participé à un de ces colloques. Au cours de ceux-ci, des experts donnent des réponses à des questions portant sur le choix des matériaux, des détails de conception et des pratiques d'entretien.

L'institut diffuse également de l'information relative à ses recherches dans des centaines de rapports et d'articles scientifiques ainsi que dans des bulletins distribués d'un bout à l'autre du pays par le truchement des bureaux régionaux de la Commission canadienne de recherche sur la construction. L'institut fait aussi connaître les nouvelles techniques de construction par l'entremise du rôle clé qu'il joue en matière de formation scientifique et technique. Un nombre croissant de jeunes chercheurs font leur apprentissage au sein du CNRC. Ils font profiter ensuite leurs employeurs du secteur public ou privé des connaissances qu'ils ont acquises sur les dernières trouvailles dans le domaine des techniques d'assainissement de l'air dans les édifices et dans d'autres domaines.

• (1730)

L'information sur ces techniques et sur d'autres nouvelles techniques de construction sont également transmises par le réseau de consultations sur les techniques de construction du CNRC.

Trente-six conseillers, ayant ensemble 700 années d'expérience environ, sont au service de la population d'un bout à l'autre du pays. Ces conseillers viennent en aide aux entreprises de construction locales en leur donnant des conseils sur les procédures d'évaluation du Centre canadien de matériaux de construction du CNRC. Ils aident également des entreprises à puiser dans le vaste bassin de compétences techniques du CNRC. Il arrive même qu'ils leur procurent une aide financière, dans le cadre du Programme d'aide à la recherche industrielle, pour qu'ils puissent réaliser des projets de recherche sur la qualité de l'air ou autres.

En terminant, je tiens à féliciter le député d'avoir ainsi attiré l'attention sur la question de la qualité de l'air dans les édifices et d'avoir préconisé la recherche de solutions scientifiques et techniques au problème. Il ne faudrait cependant pas négliger pour autant les efforts louables qui ont été déployés depuis un bon moment déjà dans ce domaine. En effet, il y a d'excellents programmes en cours au ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social, à la SCHL, dans des établissements privés et à l'Institut de recherche en construction du Conseil national de recherche du Canada.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer au débat et je voudrais féliciter mon collègue d'Ottawa-Sud d'avoir présenté cette motion.

La qualité de l'air, que ce soit à la maison, en milieu de travail industriel, dans un avion ou n'importe où ailleurs est un sujet d'actualité. Il l'est depuis un certain nombre